



L'emploi local favorisé autour de la ligne 17



La Société du Grand Paris et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France signent une convention pour développer l'emploi local et l'insertion autour des chantiers de la ligne 17.

Le 15 mai, à l'issue de la conférence de la ligne 17, Thierry Dallard, président de la Société du Grand Paris et Patrick Renaud, président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France ont signé une convention qui a pour but de favoriser l'emploi dans les territoires traversés par **le Grand Paris Express**.

Les travaux du Grand Paris Express sont générateurs de nombreux emplois, principalement dans les travaux publics. La signature de cette convention pour le développement de l'emploi vise à formaliser le partenariat entre la Société du Grand Paris et la Communauté d'agglomération pour que les recrutements liés à la réalisation de la ligne 17 puissent bénéficier aux habitants du territoire.

Sur l'ensemble des travaux de génie civil déjà engagés pour la réalisation des lignes 14, 15 Sud, 16 et 17, la Société du Grand Paris a en effet intégré des clauses de responsabilité sociale dans ses marchés.

Dans un premier temps, la communauté d'agglomération accompagnera les entreprises attributaires du lot 1 de la ligne 17 dans la mise en œuvre des clauses sociales, d'autres marchés sont à venir.



[Visualiser l'article](#)

Elle coordonnera les acteurs locaux de l'emploi qui devront sensibiliser et mobiliser les publics sur les opportunités liées à ces chantiers, et mettre en place des actions de formation pour favoriser le recrutement au plus près des besoins des chantiers. La communauté d'agglomération valorisera également le tissu de TPE/PME locales, solidaires et classiques, pour favoriser leur accès à la sous-traitance.

La Société du Grand Paris soutiendra ces actions en versant une subvention annuelle de 60 000 euros à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Des retombées en emploi pour les franciliens

Sur les marchés déjà notifiés des lignes 14 Sud, 15 Sud, 16 et 17, ce sont déjà plus de 2 millions d'heures d'insertion que les entreprises titulaires se sont engagées à réaliser.

A fin février 2019, sur l'ensemble des chantiers du Grand Paris Express, 911 personnes, dont 99 % de franciliens, ont été embauchées en insertion pour travailler sur les chantiers de génie civil (dont 690 sur la ligne 15 Sud, 76 sur la 14 Sud et 145 sur la ligne 16). 114 personnes ont pu bénéficier de dispositifs de formation afin de développer des compétences professionnelles adaptées aux chantiers.

Pour la Société du Grand Paris, il s'agit de la 11ème convention de partenariat signée à ce titre avec les territoires de la métropole et les communautés d'agglomération, déjà impactés par les chantiers du Grand Paris Express.

Les communes membres en 2019 sont : Arnouville, Bonneuil-en-France, Bouqueval, Chennevières-lès-Louvres, Claye-Souilly, Compans, Dammartin-en-Goële, Ecouen, Epiais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Gressy, Juilly, Le Mesnil Amelot, Le Mesnil Aubry, Le Plessis-Gassot, Le Thillay, Longperrier, Louvres, Marly-la-Ville, Mauregard, Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Othis, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Rouvres, Saint-Mard, Saint-Witz, Sarcelles, Survilliers, Thieux, Vaud'Herland, Vémars, Villeneuve-sous-Dammartin, Villeparisis, Villeron, Villiers-le-Bel.